



CONSEIL MUNICIPAL Séance du 5 avril 2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	29

Compte-rendu

Le cinq avril deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LOUDEAC se sont réunis à l'hôtel de ville, sur convocation en date du 29 mars 2018 qui leur a été adressée par Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire de la commune de Loudéac, le jour même par envoi postal à leur domicile et affichée le jour même à la mairie.

Conseillers présents :

Bruno LE BESCAUT, Maire.

MM et MMES, Valérie VIDELO-RUFFAULT, Jean-Paul DUAULT, Evelyne BOSCHER, Rodolphe LE BRETON, Nadine OLLITRAULT, Jean-Michel SCOUARNEC, Gwénaëlle KERVELLA, Robert BELLEC, Adjoint.

MM. et MMES, Jacques GLORY, Henri DUROS, Pierrick DAVID, Alain BOSSON, Isabelle SOHIER, Patricia LE FEUVRE, Estelle GERARD, Anne PERRIER, Marie BOMPAIN, Romain BLETEAU, Christophe LE HO, Joël HUBY, Bernard CHANU, Marylise BESNARD, Guy BOSCHER, Béatrice BOULANGER, Odile LE STRAT, Philippe PRESSE, Dominique GOUTEUX, conseillers municipaux.

Conseillers excusés :

Madame COURTEL donne procuration à Evelyne BOSCHER.

Secrétaire de séance :

Romain BLETEAU.

DESIGNATIONS ET REPRESENTATIONS

DL 1803001 – Désignation au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social (CCAS)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Mme Marie BOMPAIN, pour des raisons personnelles, a par courrier du 6 février 2018 demandé à ne plus occuper son siège au sein du C.A du CCAS. Conformément aux articles R. 123-8 et R. 123-9 du Code de l'action sociale et des familles, il convient de la remplacer suivant les modalités ci-après :

- Les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.
- Le ou les sièges du Conseil d'Administration du CCAS laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés.

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les 5 membres suivants appelés à siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

NADINE OLLITRAULT – EVELYNE BOSCHER – JACQUES GLORY – MARYLISE BESNARD – PHILIPPE PRESSE

DL 1803002 – Remplacement de Mme BOMPAIN sur le poste de Conseiller délégué

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la démission de Mme BOMPAIN en qualité de Conseillère déléguée, il entend la remplacer par M. GLORY.

L'Assemblée est invitée à modifier le tableau des indemnités d'élus en substitution.

Par 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. LE HO, Mme BESNARD, M. HUBY, M. BOSCHER, M. CHANU, Mme BOULANGER et M. GOUTEUX), l'Assemblée décide de nommer M. Jacques GLORY en qualité de Conseiller délégué au Social.

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2016-2020

DL 1803003 – Revoyure du contrat départemental de territoire 2016 - 2020

Monsieur le Maire rappelle la nature, les termes et les modalités du contrat départemental de Territoire 2016-2020.

Celui-ci, mis en œuvre par le Conseil départemental des Côtes d'Armor, constitue désormais l'outil principal de collaboration entre le Département, les EPCI et les communes pour favoriser le développement et l'aménagement des territoires.

Dans le cadre du contrat départemental de territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et les territoires aujourd'hui fusionnés de Loudéac Communauté – Bretagne Centre, une enveloppe financière globale d'un montant de 6 296 044 € a été attribuée, dont une partie est déjà consommée, pour réaliser des opérations d'investissement.

Conformément à l'article 5 du contrat départemental de territoire 2016-2020, une possibilité de revoyure de son contenu est prévue à mi-parcours afin de prendre en compte des évolutions territoriales et des modifications/annulations/substitutions d'opérations inscrites au contrat.

Suite aux travaux du comité de pilotage dédié à la revoyure, et après concertation avec le Conseil départemental, les modifications définitives apportées au contrat départemental de territoire 2016-2020, dont la synthèse est jointe, ont été approuvées mutuellement.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à prendre connaissance et à délibérer sur ce document de synthèse qui présente :

- Les éléments de cadrage (territoire, enveloppe, priorités),
- Le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au contrat révisé,
- La présentation des contributions devant être mise en œuvre par le territoire pour accompagner certaines priorités départementales.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER**, suite à la revoyure, les opérations communales inscrites au contrat départemental de territoire 2016-2020,
- **DE VALIDER**, l'ensemble du projet de contrat départemental de territoire révisé de Loudéac Communauté – Bretagne Centre, présenté par Monsieur le Maire,
- **D'AUTORISER**, sur ces bases, Monsieur le Maire à signer avec le Conseil départemental, l'avenant au contrat départemental de territoire 2016-2020.

RELAIS TOURISTIQUE SAINT-GUILLAUME

DL 1803004 – Rapport et délibération sur le principe d'une concession de service : Relais Touristique Saint-Guillaume

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'article L.1411-4 du CGCT prévoit, que pour se prononcer sur le principe d'une concession de service, les assemblées délibérantes statuent au vu d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le futur délégataire. Au titre des caractéristiques principales, figurent notamment les modes de gestion envisageables et la justification de celui retenu, les moyens techniques, financiers et humains à mettre en œuvre, la durée de la concession.

Conformément à l'article L.1413-1 du CGCT, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a été consultée pour avis le 27 mars 2018.

Conformément à l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le CT a été consulté le 3 avril 2018 afin de rendre un avis préalable.

A l'unanimité, l'Assemblée délibérante décide :

- **D'APPROUVER** le principe d'une concession de service portant délégation de service public pour l'exploitation du Relais Touristique Saint-Guillaume,
- **D'APPROUVER** les caractéristiques de la délégation et notamment des prestations confiées telles que définies dans le rapport,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer une procédure de concession de service portant délégation de service public ; à accomplir toutes les formalités nécessaires au déroulement de la procédure de mise en concurrence et à mener les négociations avec le ou les candidats.

DECISIONS

DL 1803005 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Par délibération du 18 juillet 2016, le Conseil Municipal a délégué ses attributions au Maire et à ses adjoints, sur vingt-six domaines prévus par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aux termes de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Municipal portant sur les mêmes objets. En outre, le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de ce compte rendu.

FINANCES

DL 1803006 – Subventions municipales – année 2018

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les subventions dont le récapitulatif est joint en annexe.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions proposées.

Subventions aux Associations – Proposition 2018			
Ecoles/Enfance/Jeunesse			
Allocation écoles mat. et élé.	80 452,00 €	106 629,93 €	
Séjour ski 2018 - Le Mené	8 380,93 €		
Contrat Cin'écoles	5 445,00 €		
IME Ajoncs d'Or	16,00 €		
Batiment CFA 22	112,00 €		
Le Gros Chêne	160,00 €		
ASS promotion enseignant agricole	16,00 €		
MFR Questembert	16,00 €		
CFA Chambre de Commerce Le Mans	16,00 €		
CFA Chambre des métiers 56	16,00 €		
CFA Chambre des métiers 22	208,00 €		
MFR	192,00 €		
Baséol	2 600,00 €		
Pass « Sport/Culture »	9 000,00 €		
Sport			
Animateur sportif Hand Ball	12 410,16 €	76 710,16 €	
Animateur sportif Skiate	7 000,00 €		
Association Sportive IME	300,00 €		
OMS	54 500,00 €		
Plateau Technique Médico Sportif	2 500,00 €		
CCAS			
	200 000,00 €	200 000,00 €	
Amicale employés			
	3 768,00 €	3 768,00 €	
Associations organisant des manifestations mettant en avant l'image de la ville			
ADES (Fièche CIS)	4 000,00 €	40 200,00 €	
Athlétisme Loudéac – Trail	450,00 €		
Bagad	1 500,00 €		
Comice Agricole	500,00 €		
Comité de Jumelage	1 850,00 €		
Cyclisme	4 000,00 €		
ESSM Passion	900,00 €		
Fête de la musique	10 000,00 €		
Loudéac Commerces	7 500,00 €		
Louvaffin	200,00 €		
Prix Ados Médiathèque	150,00 €		
Société des courses	9 000,00 €		
Semi-Marathon Loudéac-Pontivy	2 500,00 €		
Course Cycliste Le menec	200,00 €		
Société Hippique Rurale	1 000,00 €		
Loudia (M) - AMJ	750,00 €		
TIG	1 500,00 €		
La Ronde des vallées	200,00 €		
Divers			
Amis de la Danse Bretonne	300,00 €		1 750,00 €
Apalou Ass Parents Almonerie	150,00 €		
Cercle Celtique Kreiz Breizh Loudéac	300,00 €		
Comité de quartier-Saint-Guillaume	150,00 €		
Made in Reunion Breizh United	100,00 €		
Loudéac Poker Club	100,00 €		
Scouts et guides de France	200,00 €		
Tatie Galins	150,00 €		
Modul'arts	300,00 €		
Solidarité			
ADALEA	100,00 €	8 625,00 €	
ADMR	500,00 €		
ADOT 22	50,00 €		
Amicale des donneurs de sang	500,00 €		
ANACR 22	50,00 €		
Arbre de vie 22	100,00 €		
Association le Gué	200,00 €		
Association Paralysés de France	100,00 €		
Croix Rouge Française Loudéac-Quintin	150,00 €		
Enfants de Baothi	100,00 €		
Familles Rurales	2 000,00 €		
FNATH – Mutuels du travail	150,00 €		
Fonds d'Aide aux Jeunes – Conseil Départemental	1 600,00 €		
Fonds de solidarité Logement (0.50 par hab)	1 525,00 €		
JALMALV 56	100,00 €		
Les blouses Roses	150,00 €		
Ligue Nationale contre le Cancer	100,00 €		
Seconde Vie	100,00 €		
Solidarité Paysans de Bretagne	100,00 €		
St Vincent de Paul	150,00 €		
Alcopol assistance	200,00 €		
Secours Catholique	150,00 €		
Loudéac Handisport	150,00 €		
Centre Infor. droits des Femmes	100,00 €		
Visiteurs Malades – Hôpitaux	200,00 €		
Mémoire			
FNACA	300,00 €	750,00 €	
Souvenir Français	150,00 €		
UNC	300,00 €		
Provisions			
	1 500,00 €	1 500,00 €	
Récapitulatif			
Ecoles/Enfance/Jeunesse	106 629,93 €	Recette	
Sport	76 710,16 €		
CCAS	200 000,00 €		
Amicale employés	3 768,00 €		
Associations -image de la ville	40 200,00 €		
Divers	1 750,00 €		
Solidarité	8 625,00 €		
Mémoire	750,00 €		
Provisions	1 500,00 €		
	439 933,09 €		
Participation séjour Ski		5 615,00 €	
	434 318,09 €		

DL 1803007 – Reprise anticipée des résultats

Monsieur le Maire précise que les instructions comptables M14 et M4 prévoient la possibilité, sous réserve d'une délibération du Conseil Municipal, de reprendre les résultats de l'exercice N-1 dès le vote du budget primitif.

En effet, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier 2018, avant l'adoption des comptes de gestion et des comptes administratifs.

La reprise anticipée doit être justifiée par :

- Une fiche de calcul du résultat,
- Une balance,
- Un tableau des résultats de l'exécution du budget,
- L'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Monsieur le Maire précise que :

- Lorsque le résultat de la section de fonctionnement ou d'exploitation est excédentaire, seule peut être reprise par anticipation la partie excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser au 31 décembre 2017.
- Que cette reprise porte obligatoirement sur la totalité de l'excédent de fonctionnement ou d'exploitation disponible estimé.
- Que les comptes de gestion du comptable public et les comptes administratifs de l'ordonnateur seront présentés lors de la prochaine séance du Conseil Municipal et qu'il sera procédé lors de cette séance à l'affectation des résultats définitifs et concordants.
- Que si les comptes administratifs font apparaître des différences avec les montants reportés par anticipation, le Conseil Municipal devra procéder à leur régularisation par l'adoption avant la fin de l'exercice 2018 d'une décision budgétaire.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal la reprise, par anticipation aux budgets 2018, des résultats ci-dessous étant précisé :

- Que les fiches de calcul des résultats prévisionnels 2017 ont été visées et attestées par M. le Comptable Public,
- Que l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2017 du budget principal a été établi et transmis à M. le Comptable Public,
- Que les comptes de gestion n'ayant pu être établis, des balances comptables concordantes ont permis de déterminer les résultats estimés.

1. Budget Principal

Section de Fonctionnement		2017
Dépenses		-12 694 953,34
Recettes		13 198 910,05
Résultat d'exécution		503 956,71
Résultat reporté - Budget Principal		382 561,75
Résultat reporté - Budget Parc Triskell		-24 314,86
Résultat reporté - Budget Espace Synergie		42 624,11
Résultat à affecter		904 827,71

Section d'Investissement		2017
Dépenses		-5 155 388,45
Recettes		4 743 793,29
Résultat d'exécution		-411 595,16
Résultat reporté - Budget Principal		-298 184,59
Résultat reporté - Budget Parc Triskell		-94 136,29
Résultat reporté - Budget Espace Synergie		42 684,62
Résultat à affecter		-761 231,42
Restes à réaliser - Recettes		562 361,00
Besoin de financement		-198 870,42

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'affecter comme suit les résultats prévisionnels au 31 décembre 2017 du Budget Principal :

- Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté – Excédent	+ 704 827,71 €
- Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 200 000,00 €
- Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté – Déficit	- 761 231,42 €

2. Budget Assainissement

Section d'Exploitation		2017
Dépenses		-865 839,71
Recettes		900 176,87
Résultat d'exécution		34 337,16
Résultat reporté		74 008,75
Résultat à affecter		108 345,91

Section d'Investissement		2017
Dépenses		-306 284,53
Recettes		443 960,17
Résultat d'exécution		137 675,64
Résultat reporté		356 045,06
Résultat à affecter		493 720,70

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'affecter comme suit les résultats prévisionnels au 31 décembre 2017 du Budget Assainissement :

- Compte 002 - Résultat d'exploitation reporté – Excédent + 108 345,91 €
- Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté – Excédent- + 493 720,70 €

3. Budget Lotissements

Section de Fonctionnement		2017
Dépenses		-30 520,35
Recettes		68 710,66
Résultat d'exécution		38 190,31
Résultat reporté		-21 459,40
Résultat à affecter		16 730,91

Section d'Investissement		2017
Dépenses		-378,00
Recettes		30 142,35
Résultat d'exécution		29 764,35
Résultat reporté		32 803,59
Résultat à affecter		62 567,94

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'affecter comme suit les résultats prévisionnels au 31 décembre 2017 du Budget Lotissements :

- Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté – Excédent + 16 730,91 €
- Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté – Excédent- + 62 567,94 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de VALIDER la reprise des résultats des budgets « Principal », « Assainissement » et « Lotissements » tels que proposés par Monsieur le Maire.

DL 1803008 – Budget Principal VILLE – Année 2018

Pour faire suite au débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 15 mars dernier, Monsieur Jean-Michel SCOUARNEC, Adjoint aux finances, propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Principal Ville qui se décompose comme suit :

	Recettes de fonctionnement	Restes à Réaliser 2017	Propositions nouvelles B.P 2018	Total
Chapitre	002	Résultat de fonctionnement reporté	704 827,71	704 827,71
Chapitre	013	Atténuations de charges	120 100,00	120 100,00
Chapitre	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	272 100,00	272 100,00
Chapitre	70	Produits services, du domaines et ventes diverses	806 400,00	806 400,00
Chapitre	73	Impôts et taxes	9 598 700,00	9 598 700,00
Chapitre	74	Dotations, subventions et participations	1 534 700,00	1 534 700,00
Chapitre	75	Autres produits de gestion courante	225 200,00	225 200,00
Chapitre	76	Produits financiers	100,00	100,00
Chapitre	77	Produits exceptionnels	19 700,00	19 700,00
Total recettes de fonctionnement			13 281 827,71	13 281 827,71

	Dépenses de fonctionnement	Restes à Réaliser 2017	Propositions nouvelles B.P 2018	Total
Chapitre	011	Charges à caractère général	3 295 900,00	3 295 900,00
Chapitre	012	Charges de personnel et frais assimilés	5 884 900,00	5 884 900,00
Chapitre	014	Atténuation de produits	273 827,71	273 827,71
Chapitre	022	Dépenses imprévues	240 000,00	240 000,00
Chapitre	023	Virement à la section d'investissement	1 000 000,00	1 000 000,00
Chapitre	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 017 000,00	1 017 000,00
Chapitre	65	Charges diverses de gestion courante	1 268 200,00	1 268 200,00
Chapitre	66	Charges financières	270 000,00	270 000,00
Chapitre	67	Charges exceptionnelles	32 000,00	32 000,00
Total dépenses de fonctionnement			13 281 827,71	13 281 827,71

Le budget primitif 2018 de la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 13 281 827,71 euros.

Les principales évolutions par rapport à l'exercice précédent :

En dépenses :

Les principales évolutions par rapport à 2017 sont les suivantes :

- Le chapitre 011 – Charges à caractère général – s’apprécie de 1,3 % dont inflation environ 1 %.
- Le chapitre 012 – Charges de personnel et assimilées – progresse de 2,3 % et intègre l’évolution des avancements d’échelons et de grades.
- Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante enregistre une hausse de 118 447 € (10,3%)
 - Dotation au CCAS + 67 600 €
 - Semi-marathon – Loudéac-Pontivy + 2 500 €
 - Commune du Méné - Séjour ski + 8 381 €
 - Écoles + 3 600 €
 - Tournoi international de Guerlédan + 1 500 €
- Le chapitre 66 – Charges financières – augmente de 35 586 €. Cette progression est imputable d’une part au ralentissement du rythme de remboursement du capital suite à la renégociation de la dette et d’autre part aux nouveaux emprunts souscrits en 2017 et à mobiliser en 2018.

Une provision pour dépenses imprévues d’un montant de 240 000 € et correspondant à 2,2 % des dépenses réelles de fonctionnement est constatée au chapitre 022.

En recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d’immobilisations) augmentent de 196 141 € par rapport à 2017.

Cette progression s’explique principalement comme suit :

- ✓ Impôts locaux (revalorisation des bases) + 75 895 €
- ✓ Reversement de l’excédent du budget des lotissements + 103 798 €

Compte tenu de l’excédent 2017 reporté, le résultat de la section de fonctionnement autorise un reversement à la section d’investissement de 1 000 000 €.

	Recettes d'investissement	Restes à Réaliser 2017	Propositions nouvelles B.P 2018	Total
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement		1 000 000,00	1 000 000,00
Chapitre 024	Produits des cessions		90 000,00	90 000,00
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		1 017 000,00	1 017 000,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales		500 000,00	500 000,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves		638 262,42	638 262,42
Chapitre 13	Subventions d'investissement reçues	12 361,00	632 608,00	644 969,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	550 000,00	832 700,00	1 382 700,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières		152 559,00	152 559,00
	Total recettes d'investissement	562 361,00	4 863 129,42	5 425 490,42

Dépenses d'investissement			Restes à Réaliser 2017	Propositions nouvelles B.P 2018	Total
Chapitre	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		761 231,42	761 231,42
Chapitre	020	Dépenses imprévues		100 000,00	100 000,00
Chapitre	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		272 100,00	272 100,00
Chapitre	041	Opérations patrimoniales		500 000,00	500 000,00
Chapitre	10	Dotations, fonds divers et réserves		152 000,00	152 000,00
Chapitre	16	Emprunts et dettes assimilées		348 700,00	348 700,00
Chapitre	20	Immobilisations incorporelles		100 270,00	100 270,00
Chapitre	204	Subventions d'équipement versées		136 323,00	136 323,00
Chapitre	21	Immobilisations corporelles		381 153,00	381 153,00
Chapitre	23	Immobilisations en cours		2 672 713,00	2 672 713,00
Chapitre	27	Autres immobilisations financières		1 000,00	1 000,00
Total dépenses d'investissement				5 425 490,42	5 425 490,42

La section d'investissement - restes à réaliser de l'exercice 2017 et propositions nouvelles du budget primitif 2018 - s'équilibre à 5 425 490,42 € dont en dépenses et en recettes 500 000 € au titre des opérations patrimoniales destinées à enregistrer les modifications d'imputations comptables sur les travaux en cours (chapitre 041).

Les nouvelles dépenses d'équipement inscrites au budget primitif 2018 s'élèvent à 3 516 509 € (y compris les travaux en régie pour un montant de 226 050 €).

Les principaux investissements du budget primitif 2018 :

	Euros
• Rénovation de l'école primaire Jules Verne et voirie	1 796 000
• Ecole élémentaire du Centre - Travaux	32 400
• Ecole primaire Prévert - Travaux, mobilier et jeux de cour	33 400
• Voirie urbaine	253 000
• Rue du Méné - 2ème tranche	79 550
• Acquisition bâtiment "Ex Inspection Académique"	60 000
• Coulé verte	60 000
• Eclairage public	127 444
• Voirie rurale	105 500
• Réseaux d'eaux pluviales	82 000
• Signalisation routière, signalétique et mobilier urbain	103 180

- Toilettes publiques - Place des Halles 55 000
- Provision pour acquisitions foncières 40 000
- Désamiantage "Ex maison Audrain" 45 000
- PCC - Système Sécurité Incendie 30 000
- Tennis de Saint-Bugan - Chéneaux et bardage 40 000
- Aire de loisirs des Blinfaux - Sols terrains de tennis et multisports 40 000
- Logiciel "Ressources humaines" - Report 30 000

Le plan de financement simplifié du budget primitif se présente comme suit :

Emplois	Euros	%	Ressources	Euros	%
Investissements (hors travaux en régie)	3 290 459	88,06%	Report de l'excédent 2017 de la section d'investissement (Y.C les restes à réaliser et l'affectation résultat)	1 130	0,03%
Dépenses imprévues	100 000	2,68%	Taxe d'aménagement, FCTVA	286 262	7,66%
Remboursements de dettes	346 000	9,26%	Cession d'immobilisations	90 000	2,41%
			Autofinancement	1 744 900	46,70%
			Subventions	632 608	16,93%
			Avance du budget Lotissements	151 559	4,06%
			Nouveaux emprunts	830 000	22,21%
Total	3 736 459	100,00%	Total	3 736 459	100,00%

Variation de l'endettement 2018

484 000

Endettement au 31/12/2017 (y compris « Restes à réaliser »)

12 409 992

Endettement au 31/12/2018

12 893 992

Endettement par habitant au 31/12/2018

1 279

① Moyenne de la strate : 954 € (communes de 10 000 à 20 000 habitants appartenant à une communauté de communes à TPU) – données 2015.

Après avoir délibéré,

Par 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. LE HO, Mme BESNARD, M. HUBY, M. BOSCHER, M. CHANU, Mme BOULANGER et M. GOUTEUX), le Conseil Municipal décide D'ADOPTER le Budget Principal Ville – Année 2018.

DL 1803009 – Budget ASSAINISSEMENT – Année 2018

Pour faire suite au débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 15 mars dernier, Monsieur Jean-Michel SCOUARNEC, Adjoint aux finances, propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Assainissement qui se décompose comme suit :

	Recettes d'exploitation	Restes à Réaliser 2017	Propositions nouvelles B.P 2018	Total
Chapitre	002	Résultat d'exploitation reporté	108 345,91	108 345,91
Chapitre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	197 000,00	197 000,00
Chapitre	70	Produits services, du domaines et ventes diverses	710 000,00	710 000,00
Chapitre	75	Autres produits de gestion courante	200,00	200,00
	Total recettes d'exploitation		1 015 545,91	1 015 545,91

	Dépenses d'exploitation	Restes à Réaliser 2017	Propositions nouvelles B.P 2018	Total
Chapitre	011	Charges à caractère général	268 345,91	268 345,91
Chapitre	012	Charges de personnel et frais assimilés	113 200,00	113 200,00
Chapitre	022	Dépenses imprévues	30 000,00	30 000,00
Chapitre	023	Virement à la section d'investissement	75 000,00	75 000,00
Chapitre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	444 000,00	444 000,00
Chapitre	65	Charges diverses de gestion courante	1 000,00	1 000,00
Chapitre	66	Charges financières	83 000,00	83 000,00
Chapitre	67	Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00
	Total dépenses d'exploitation		1 015 545,91	1 015 545,91

	Recettes d'investissement	Restes à Réaliser 2017	Propositions nouvelles B.P 2018	Total
Chapitre	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	356 045,06	356 045,06
Chapitre	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	445 000,00	445 000,00
	Total recettes d'investissement		801 045,06	801 045,06

Dépenses d'investissement		Restes à Réaliser 2017	Propositions nouvelles B.P 2018	Total
Chapitre	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	197 000,00	197 000,00
Chapitre	16	Emprunts et dettes assimilées	78 000,00	78 000,00
Chapitre	20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	10 000,00
Chapitre	21	Immobilisations corporelles	50 000,00	50 000,00
Chapitre	23	Immobilisations en cours	466 045,06	466 045,06
Total dépenses d'investissement			801 045,06	801 045,06

Le prix de la redevance d'assainissement est stable.

Le solde d'exécution reporté et l'autofinancement autorisent la réalisation d'investissements pour un montant de 687 720 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'ADOPTER le budget Assainissement – Année 2018.

DL 1803010 – Budget LOTISSEMENTS – Année 2018

Pour faire suite au débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 15 mars dernier, Monsieur Jean-Michel SCOUARNEC, Adjoint aux finances, propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Lotissements qui se décompose comme suit :

Recettes de fonctionnement		Restes à Réaliser 2017	Propositions nouvelles B.P 2018	Total
Chapitre	002	Résultat de fonctionnement reporté	16 730,91	16 730,91
Chapitre	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	50 000,00	50 000,00
Chapitre	70	Produits services, du domaines et ventes diverses	226 059,02	226 059,02
Total recettes de fonctionnement			292 789,93	292 789,93

Dépenses de fonctionnement		Restes à Réaliser 2017	Propositions nouvelles B.P 2018	Total
Chapitre	011	Charges à caractère général	50 000,00	50 000,00
Chapitre	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	138 991,53	138 991,53
Chapitre	65	Charges diverses de gestion courante	103 798,40	103 798,40
Total dépenses de fonctionnement			292 789,93	292 789,93

			Restes à Réaliser 2017	Propositions nouvelles B.P 2018	Total
	Recettes d'investissement				
Chapitre	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		62 567,94	62 567,94
Chapitre	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		138 991,53	138 991,53
	Total recettes d'investissement			201 559,47	201 559,47

			Restes à Réaliser 2017	Propositions nouvelles B.P 2018	Total
	Dépenses d'investissement				
Chapitre	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		50 000,00	50 000,00
Chapitre	16	Emprunts et dettes assimilées		151 559,47	151 559,47
	Total dépenses d'investissement			201 559,47	201 559,47

La prévision de commercialisation pour le lotissement Claudel de 7 lots pour un montant de 226 059 € permettra :

- le versement au budget principal d'une subvention de 103 798 €,
- le remboursement partiel au budget principal pour un montant de 151 559 € de l'avance consentie en 2014.

Après avoir délibéré,

Par 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. LE HO, Mme BESNARD, M. HUBY, M. BOSCHER, M. CHANU, Mme BOULANGER et M. GOUTEUX), le Conseil Municipal décide D'ADOPTER le Budget Lotissements – Année 2018.

DL 1803011 – Budget Principal – Taux communaux de fiscalité 2018

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit, pour l'année 2018, les taux d'imposition des taxes d'habitation, foncière - bâti - et foncière - non bâti - :

Taxe	Bases 2017	Bases prévisionnelles 2018	Evolution des bases en %	Taux 2017	Taux proposés pour 2018	Produit fiscal 2017	Produit fiscal prévisionnel 2018
Habitation	10 801 840	10 975 000	1,60%	18,49%	18,49%	1 997 260	2 029 278
Foncière - bâti	15 050 414	15 483 000	2,87%	20,06%	20,06%	3 019 113	3 105 890
Foncière - Non bâti	350 078	352 500	0,69%	58,26%	58,26%	203 955	205 367
Total	26 202 332	26 810 500	2,32%			5 220 328	5 340 535

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de FIXER comme ci-dessus les taux d'imposition des taxes d'habitation, foncière – bâti et foncière – non bâti.

URBANISME

DL 1803012 – Mise à l'enquête d'un projet relevant de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement sur la commune de PONTIVY

Elle s'est déroulée du 28 février au 31 mars 2018 et fait suite à la demande présentée par EPLEFPA le Gros Chêne, au titre de l'installation classée soumise à autorisation, situé rue de Bretagne 56300 PONTIVY en vue :

- **d'exploiter une unité de méthanisation**

L'avis du Conseil Municipal est sollicité par le Préfet sur cette demande.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner un AVIS FAVORABLE à la demande présentée par EPLEFPA le Gros Chêne en vue d'exploiter une unité de méthanisation.

TRAVAUX

DL 1803013 – Entretien des feux de carrefour : adhésion à la centrale d'achat constituée par le SDE 22

Vu l'adhésion de la Ville en 2014 à la centrale d'achat,

Considérant l'intérêt qu'il y a à mutualiser les prestations d'entretien et de renouvellement des feux de carrefours,

Monsieur le Maire précise que la maintenance des feux tricolores Bd des Priteaux et Rue des Blinfaux sera confiée à la centrale d'achat jusqu'au 30 juin 2022, date de fin du marché.

A l'unanimité, le conseil municipal décider de :

- **CONFIRMER son adhésion à la centrale d'achat « entretien et renouvellement des feux de carrefour »**
- **INSCRIRE au budget les sommes nécessaires.**

DL 1803014 – Travaux de performance énergétique sur les bâtiments communaux

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 28 novembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé le projet de travaux de performance énergétique sur les bâtiments communaux arrêté à la somme de 347 000 € H.T et pour lequel une subvention au titre de contrat de ruralité a été sollicitée et obtenue à hauteur de 15 % (soit 52 050 euros).

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que la rationalisation des dépenses énergétiques a conduit la Municipalité à se pencher sur les grandes masses budgétaires liées à ses dépenses fluides. Au regard du nombre de salles associatives important sur Loudéac, il apparaît que la faible occupation par chaque association, qui dispose pour la plupart d'entre elles d'une salle dédiée, ne justifie pas que les radiateurs tournent en permanence avec évidemment à la clé des factures vertigineuses. Ce

constat s'applique également dans une moindre mesure sur des salles de classe surchauffées, chaque utilisateur "jouant" à sa guise avec les robinets thermostatiques.

L'objectif est de mettre en œuvre une gestion intelligente des bâtiments avec une supervision des installations techniques de régulation asservie à un planning de fréquentation de chacun des locaux et à la température intérieure/extérieure.

A l'heure des énergies chères et des problématiques de réchauffement climatique, tous les axes de progrès en terme de consommation énergétique sont à considérer avec intérêt.

En amont de l'exploitation des locaux, le travail sur la conception ou la modernisation des enveloppes des bâtiments est certainement la voie la plus intéressante pour réduire considérablement leur impact environnemental.

Matériaux isolants performants, maîtrise des ponts thermiques, captage et stockage d'énergies renouvelables ou encore valorisation des déchets sont autant d'éléments permettant d'atteindre les objectifs de performance énergétique fixés par la récente RT2012 par exemple.

Toutefois, le déploiement de ces techniques n'apparaît pas toujours économiquement évident sur des bâtiments ou installations existantes. Dans ce contexte, les outils associés à la Gestion Technique du Bâtiment sont à privilégier pour l'élaboration de solutions d'économies à court et moyen terme.

La première approche de la GTB (Gestion Technique du Bâtiment) est de mesurer et par conséquent bien connaître son bâti et ses installations : systèmes de chauffage, climatisation et ventilation, systèmes informatiques et de sécurité, production et circuits de distribution d'énergie ou encore éclairages. L'exploitation de relevés ponctuels ou de points de contrôle automatisés a plusieurs finalités :

- Quantifier les consommations énergétiques par catégories d'usage,
- Comparer les valeurs obtenues par rapport à des valeurs normatives si elles existent,
- Identifier les systèmes mal dimensionnés par rapport aux usages,
- Identifier les installations à fort potentiel d'économie (nouvelles technologies),
- « Modéliser » le comportement des systèmes pilotés pour optimiser leurs commandes.

Dans tous les cas, ces mesures doivent permettre un chiffrage opérationnel des économies réalisables avec pour aboutissant un calcul de retour sur investissements pertinent.

Chaque élément exploité doit être remis dans son contexte d'usage : périodes d'inexploitation, perception des usagers. La notion de confort climatique découle de plusieurs critères prépondérants : température certes, mais aussi hygrométrie, ventilation contrôlée ou indésirable, tout en tenant compte des périodes d'inoccupation des locaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER le projet de travaux de performance énergétique sur les bâtiments communaux arrêté à la somme de 347 000.00 € H.T. ;**
- **D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté dans le tableau ci-dessous :**

	Emplois HT		Ressources		
	Nature	Montant	Nature	Montant	%
Plan de financement prévisionnel	Dépenses éligibles –	347 000.00	Fonds propres		
	<u>TRAVAUX DE PERFORMANCE ENERGETIQUE SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX</u>	347 000.00	Autofinancement	34 700.00	10.00
			Emprunt	173500.00	50.00
			Subventions		
			Etat - Contrat de ruralité DSIL 2018	52 050 .00 86750.00	15.00 25.00
Total	347 000.00	Total	347 000.00	100.00	

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public 2018.**

DL 1803015 – Réhabilitation du groupe élémentaire Jules Verne

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 24 janvier 2018, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réhabilitation du groupe élémentaire Jules Verne arrêté à la somme de 1 961 907,17 € H.T.

Par courrier du 27 mars 2018, Monsieur le Préfet a transmis à la Collectivité l'appel à projets DSIL 2018 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et dans lequel figure :

- **La création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 09 Février 2017, le Conseil Municipal a :

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif se rapportant à la rénovation fondamentale de l'école Jules Verne tel que présenté par le cabinet RIGUIDEL ;
- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux de rénovation (APD) du bâtiment de l'école et des aménagements extérieurs situés sur la parcelle concernée arrêté à la somme de 1 961 907.17 euros H.T. ;
- **FIXE** le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre, calculé sur la base du coût estimatif précédemment cité à 167 343.77 euros H.T. ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 3 443.77 € HT soit 4 132.52 € TTC, compte tenu qu'il appartient au maître d'ouvrage d'ajuster le montant des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre suite à l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux résultant de l'APD,
- **APPROUVE** l'enveloppe globale de l'opération comprenant les études, l'assistance Maîtrise d'ouvrage, la Maîtrise d'œuvre, le coût des travaux de rénovation du bâtiment et de l'aménagement de la parcelle, les aménagements extérieurs hors parcelle (voirie, plateau, arrêt bus, arrêt minute, trottoirs...), l'effacement de réseaux électriques et le nouvel éclairage public ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions maximales auprès des divers partenaires institutionnels, tels que mentionnés dans le plan de financement.

Par arrêté préfectoral du 11 Mai 2017, la Ville de Loudéac s'est vue notifier une subvention au titre de la DETR 2017 d'un montant de 177 500.00 € correspondant à la première phase des travaux, soit une dépense subventionnable HT retenue de 710 000.00 € (lots VRD -2-3-4-6) à laquelle a été appliquée un taux de subvention de 25 %.

Au titre de la DSIL 2018, le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 205 262,50 € pour la seconde phase de travaux telle que mentionnée au plan de financement ci-dessous :

Emplois HT		Ressources		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Dépenses éligibles – rénovation de l'école	1 684 383.33	Fonds propres (1)	1 179 144.67	60.10
Travaux de rénovation niveau AVP	1 531 050.00	Autofinancement	196 190.72	10.00
Travaux d'aménagement	153 333.33	Emprunt		
		Crédit-bail	982 953.95	50.10
Dépenses non éligibles	277 523.84			
<u>Prestations intellectuelles</u>				
Mission de maîtrise d'oeuvre	167 343.77			
Programmiste, géomètre, contrôle technique + SPS....	43 513.40			
<u>Travaux divers</u>				
Désamiantage bâtiment	66 666.67			
		Aides publiques sur dépenses éligibles (2)	782 762.50	39.90
		DETR 2017 (Dép. subv. : 710 000 € HT Taux subvention 25 %)	177 500.00	9.05
		DSIL 2018 (Dép. subv. : 821 050 € HT Taux subvention 25 %)	205 262.50	10.46
		Département – Contrat de Territoire	400 000.00	20.39
		Autres concours		
		Autres		
		Total autres concours (3)		
Total	1 961 907.17	Total (1 + 2 + 3)	1 961 907.17	100.00

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre pour la seconde phase de travaux telle que mentionnée au plan de financement ci-dessus.

DL 1803016 – Création d'un City Stade

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une ligne budgétaire a été inscrite au Budget Primitif 2018 pour l'acquisition et l'implantation d'un City Stade sur le quartier d'habitat social des Blinfaux.

La création d'un City stade est programmée sur un terrain déjà fléché pour ses activités sportives : présence d'un skate park, d'un terrain de tennis, d'une aire de jeu pour la pétanque. Le projet vise à en faire un équipement de référence au cœur d'un quartier d'habitat social. Il aura cette vocation première d'offrir à une population fragilisée un espace de pratique multi-sports avec à terme l'objectif d'orienter les utilisateurs vers des clubs structurés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de création d'un City Stade,
- **APPROUVE** le coût prévisionnel du projet qui s'élève à 79 970.20 € H.T.
- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

Emplois HT		Ressources		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Dépenses éligibles –	79 970,20	Fonds propres		
CREATION D'UN CITY	79 970.20	Autofinancement	63 976.16	80.00
STADE AU COEUR D'UN		Emprunt		
QUARTIER D'HABITAT				
SOCIAL		Subventions		
		CNDS	15 994.04	20.00
Total	79 970.20	Total	79 970.20	100.00

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de sollicitation de subvention auprès du CNDS à hauteur de 20 % du montant HT de l'opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.